



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

« AGRICULTURE »

Le 18 novembre 2013 à l'administration communale

Marloie, le 20 novembre 2013

Présents : *M^{me} V. Lecomte, Présidente de la CLDR ;
M^{mes} et Ms. N. Nutal, P. Fiacre, A-M Taviet, M. Bavay, J. Hougardy, S. Henin, D. Sparmont, E. Leonard, G. Collin, D. Vanoverschelde, B. Solot, P. Lemineur, R. Dochain, A. Leboutte, M. Lennertz, Ph. Bingen, Ch. Baudoin ;
M^{me} J. Hautenauve, Agent-relais communal pour l'ODR, et A. Vanden Broeck, service urbanisme ;
M. P. Pirotte, Chargé de projet au Contrat de rivière Ourthe ;
M. V. Laborey, bureau d'études Lacasse, auteur du PCDR ;
M^{me} F. Lesuisse et M. A. Jacquet, FRW.*

Madame Valérie Lecomte, Echevine en charge du développement rural et Présidente de la CLDR, remercie les participants d'être venus en nombre. Elle présente ensuite l'ordre du jour et accueille Pierre Pirotte, Chargé de projet au Contrat de Rivière Ourthe.

1. Introduction et contexte

La commune de Somme-Leuze mène depuis plusieurs mois une nouvelle **Opération de Développement rural**. Cette démarche a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme (le PCDR, programme communal de développement rural). Elle s'inscrit dans une politique d'aide aux communes rurales mise en place par la Wallonie (décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural). Elle concerne toutes les thématiques de la vie communale (mobilité, économie, social, culture, santé, agriculture...) et implique la participation de la population.

Le **PCDR est le document de synthèse** de l'Opération de Développement rural. Il comprend une analyse socioéconomique de la commune, la synthèse de la dynamique citoyenne, la stratégie de développement rural pour les dix années à venir et les projets ou actions qui seront développés dans ce cadre. L'approbation de ce programme par la Région ouvre la porte au subventionnement des projets (qui peut aller jusqu'à 80 % du montant).

Plusieurs étapes ont déjà été franchies pour élaborer le PCDR :

1. La consultation de la population :

De janvier à mars 2012, des réunions de consultation se sont déroulées dans les différents villages de l'entité afin de cerner les besoins des habitants.

2. La mise en place de la Commission locale de développement rural :

Composée de 42 habitants (dont 10 membres du Conseil communal), cette Commission est représentative de la population (équilibre entre les villages, catégories socioprofessionnelles, âges, sexes). Elle veille à la bonne mise en œuvre de l'opération et participe à l'élaboration du PCDR. Les membres se sont déjà réunis à 5 reprises. Sur base de l'avis de la population recueilli par la FRW et de l'analyse socio-économique élaborée par l'auteur de PCDR (bureau Lacasse), ils ont réalisé un diagnostic du territoire et ont dégagé 4 grands défis pour le développement de Somme-Leuze. Afin d'aller plus loin et de mieux cibler les objectifs de développement et les projets pour ces thèmes, plusieurs groupes de travail ouverts à la population sont mis en place.

→ L'ensemble des réflexions menées dans les groupes de travail sera repris par la CLDR et synthétisé dans le PCDR.

2. Présentation de l'état des lieux de la commune et des enjeux pour ce thème

2.1. Diagnostic et stratégie, par le bureau d'étude Lacasse-Monfort

L'auteur du PCDR a présenté quelques chiffres-clés du secteur agricole à Somme-Leuze :

- **Un secteur agricole encore bien présent**
 - SAU = 3.547 ha. Soit 37,3 % de l'ensemble du territoire communal (9.509 ha.)
 - 69 exploitations agricoles
- **Le nombre d'exploitations diminue mais leur superficie augmente**

	1990	2010
Nbre d'exploitations	163	74
Nbre ha SAU	3 984.97	3 702,97
Ha/moyenne par expl.	24.4	50.04

Remarque : en Famenne, la moyenne est de 59,75 ha par exploitation

- **Les agriculteurs somme-leuzois sont particulièrement jeunes**
 - Seuls 26 ont plus de 55 ans soit 35 % (pour 41 % sur l'ensemble de la Famenne)
- **La diversification agricole est bien présente :**
 - 10 exploitations bio (485,2 ha)
 - Gîtes à la ferme
 - Golf fermier
 - Culture de myrtilles
 - Fabrication de fromages, de produits laitiers, de crème glacée
 - ...

Il a ensuite établi le lien avec la stratégie de développement élaborée avec la CLDR. Le soutien au secteur agricole contribue au défi suivant : **Parions qu'en 2025, Somme-Leuze aura développé son taux d'emploi local**

Deux objectifs opérationnels sont plus directement dédiés aux thèmes de la réunion :

- **Soutenir les commerces de proximité et PME existants ainsi que les candidats à l'installation**

Cet objectif vise aussi les possibilités pour améliorer la visibilité et la reconnaissance des produits locaux afin d'encourager le développement du commerce de proximité
- **Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés**

Cet objectif aborde les possibilités de synergies entre les différents secteurs d'activités (agriculture, commerce, tourisme...) pour soutenir le développement touristique de la Commune.

2.2. Enjeux et avis des habitants, par la FRW

Pourquoi organiser un groupe de travail sur le thème de l'agriculture ?

Somme-Leuze est une commune agricole (37,3% du territoire) mais ce secteur d'activités est en difficulté (le nombre d'agriculteurs et d'exploitations diminuent). Or, outre leur travail de production et l'emploi local qu'ils représentent, les agriculteurs jouent un rôle social (présence dans les villages), façonnent les paysages, donnent une identité au territoire. Dès lors, comment l'opération de développement rural peut-elle soutenir ce secteur ? Les réunions de consultation ont récolté peu de données sur les besoins des agriculteurs à Somme-Leuze. Cette réunion est donc l'occasion de les interroger et de recueillir leurs avis.

Consultation de la population

Lors des réunions de consultation dans les différents villages, les habitants ont donné leur vision de la

commune (points positifs ou négatifs) et leurs souhaits sur le thème de leur choix.

Voici ce qui a été dit sur le thème de l'agriculture :

- On trouve encore beaucoup d'exploitations agricoles dans les villages, notamment à Bonsin.
- Méconnaissance par les habitants du travail des agriculteurs et artisans locaux.
- Pour certains, il manque des lieux de vente des produits du terroir. Pour d'autres, ces lieux existent (commerces, vente chez les producteurs), mais il faut mieux les faire connaître.
- Les terrains agricoles devraient être réservés à l'agriculture car il y a un manque de terrains.

Quelques pistes de projets ont également été émises :

- Faire davantage de publicité pour les journées « fermes ouvertes ».
- Mieux faire connaître les producteurs, par exemple via des marchés du terroir.
- Rassembler les fermiers dans un projet de production d'énergie à partir de la biomasse pour développer des solutions énergétiques durables.

Consultation des agriculteurs en séance

Afin d'en savoir plus sur les attentes des agriculteurs, les agents de la FRW leur proposent de remplir le questionnaire suivant (*Rem : les participants à la réunion qui ne sont pas du métier peuvent aussi faire des suggestions*) :

- 1/ Quels sont les problèmes ou difficultés que vous rencontrez en tant qu'agriculteur à Somme-Leuze ?
- 2/ Quels sont les projets à mettre en œuvre pour remédier à ces difficultés/problèmes ? De quoi avez-vous besoin ?
- 3/ Quels sont les points positifs/atouts de l'agriculture à Somme-Leuze ?
- 4/ Par quels moyens valoriser ces points positifs/atouts ?

Les points soulevés doivent absolument avoir une maîtrise au niveau communal.

→ La synthèse des réponses a été présentée et débattue en fin de réunion (cf. point 4)

3. Actualités en matière d'obligation de clôturer les pâtures en bord de cours d'eau, par Pierre Pirotte (Contrat de Rivière Ourthe)

Pierre Pirotte est Chargé de projet au Contrat de Rivière Ourthe. Après avoir exposé la nouvelle législation en matière de clôture des berges et abreuvement du bétail, ainsi que les modalités pratiques et possibilités de subsides, il a présenté différents exemples concrets qu'il a pu mettre en œuvre dans les communes de la vallée de l'Ourthe (projet Riparia).

Une synthèse de son exposé est reprise en annexe de ce compte-rendu.

→ Questions et réactions des participants :

- D'une manière générale, les agriculteurs sont très amers par rapport à ces nouvelles obligations. Ils estiment qu'ils sont une fois de plus pointés du doigt et contraints à respecter des règles toujours plus strictes et plus nombreuses. Alors que le secteur est en difficulté et que les revenus sont très faibles, l'Europe, via la Région, impose encore du travail supplémentaire. Par ailleurs, on peut se demander l'impact de cette mesure dans une zone où l'élevage est relativement peu intensif mais où certains villages ne sont pas épurés, où les eaux d'égouttage des routes coulent directement dans les ruisseaux...

Tout le monde est bien conscient que cette situation est loin d'être parfaite. La Wallonie progresse dans les travaux d'épuration, mais a donné la priorité aux villes ; il reste donc beaucoup à faire dans les zones rurales. Par ailleurs, la taille des fermes augmente et les troupeaux grandissent ce qui peut poser des problèmes de qualité des cours d'eau (matières fécales) et de dégradation des berges. Enfin, la Wallonie se doit de respecter les obligations européennes.

- Les participants regrettent que la législation soit si stricte et ne permette pas d'aménager des accès directement aux ruisseaux, par exemple en stabilisant les berges sur quelques mètres.
- Cette nouvelle législation va nécessiter de la main d'œuvre :
 - o Pour placer les clôtures et les abreuvoirs
 - o Pour vérifier régulièrement le bon fonctionnement des abreuvoirs

- Pour entretenir ces dispositifs au fil des ans (surtout après des crues)
- Pour faucher les chardons entre la clôture et la tête de berge
- ...

Et ces différentes interventions ne sont malheureusement pas financées ; elles devront donc être supportées par l'agriculteur.

- Des participants s'interrogent aussi sur l'efficacité des différents systèmes pour abreuver le bétail, notamment pour des troupeaux de plusieurs dizaines de têtes. M. Pirotte a suivi de nombreuses installations dans la vallée de l'Ourthe (plus d'une centaine de pompes à museau placées depuis 2009) et peut fournir des informations, organiser des visites...

En conclusion, l'objectif de l'intervention était de présenter cette nouvelle législation, qui apporte des contraintes supplémentaires mais qui est à mettre en œuvre très rapidement d'où l'importance d'en prendre connaissance. M. Pirotte est disponible pour aider les agriculteurs (vérifier le statut du cours d'eau, trouver la meilleure solution pour abreuver, remplir les demandes de subventions, organiser des visites...).

Contact : Contrat de rivière Ourthe - Pierre Pirotte
Rue de la Laiterie, 5 à 6941 Tohogne
086/21 08 44 ou cr.ourthe@skynet.be

4. Pistes de solutions pour soutenir le secteur agricole à l'échelle locale

4.1. Synthèse de la consultation effectuée en début de séance :

Au niveau des **difficultés rencontrées** par les agriculteurs et des pistes de solution, ceux-ci notent :

Concernant les chemins :	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'entretien des chemins par la commune (surtout au niveau des haies et écoulement des eaux) ▪ Etroitesse des chemins ▪ Mécontentement des riverains quant aux salissures des routes par les tracteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le soutien de la commune pour l'entretien <p><i>Rem : pour d'autres participants, le soutien est bien là avec entre autre le tracteur taille-haie</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transporteurs et semi-remorques qui traversent les villages pour prendre un raccourci ▪ Vitesse des automobilistes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir la signalisation ▪ N'y a-t-il pas d'autres solutions que les casses-vitesses ?
Concernant la taille des parcelles :	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La superficie des parcelles agricoles est trop petite 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le remembrement permettrait d'augmenter la taille des parcelles, ce qui serait plus économique pour exploiter les terrains (engrais, phyto, etc...)
Concernant le Gibier :	Pistes de solution
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégâts causés par le gibier <ul style="list-style-type: none"> - en particulier les sangliers en surpopulation - les blaireaux - voire les castors 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une politique globale de gestion des gibiers pour prévenir les dégâts ▪ Mettre en place une structure globale d'indemnisation

Au niveau des **points positifs de l'agriculture à Somme-Leuze**, les participants relèvent :

- Une bonne entente générale et une entraide toujours présente entre agriculteurs
- Commune rurale où le Conseil Communal veille à garder cet esprit rural (défense de notre agriculture) ; peu de plaintes des riverains
- Agriculture familiale, les exploitations sont pour la plupart de superficie moyenne, à taille humaine
- Accès au service de remplacement
- Passage d'une route importante vers Durbuy (atout touristique)

Au niveau des **pistes permettant de valoriser ces points positifs**, il y a :

- Soutenir les services de remplacement
- Organiser des séances d'information et être attentif aux changements de législation
- Inciter les jeunes agriculteurs à continuer le métier par des aides
- Prévenir les nouveaux habitants du VRAI caractère rural de la commune (et éviter les gros lotissements qui deviennent des villages parallèles).

4.2. Débat en plénière :

- **Au niveau de la circulation inappropriée de véhicules lourds sur les chemins de campagne**, une des causes est aussi à chercher au niveau des GPS (on voit d'ailleurs parfois des voitures avec plaques étrangères). N'y a-t-il pas moyen de contacter les firmes GPS ?
- *C'est en effet un problème. La commune et la FRW ont organisé en 2008 une Rencontre de la ruralité sur ce thème afin de trouver des solutions. A l'époque, il n'existait que deux sociétés d'encodage en Europe, qui revendait ensuite les données cartographiques aux sociétés de GPS. Des points noirs avaient alors été signalés afin d'éviter de proposer ces routes-là dans les itinéraires. Par contre, on ne peut pas empêcher les véhicules d'emprunter une voie de circulation (sauf signalisation ad hoc).*
- *A Waillet, on pourrait interdire les poids lourds sauf pour les livraisons locales.*
- **La commune soutient financièrement le service de remplacement**
- **Apparemment, c'est difficile pour un producteur de vendre ses produits en vente directe.**
- *Un producteur peut vendre du lait, des œufs, du beurre... mais doit respecter un certain nombre de réglementations, notamment celles de l'AFSCA. Certaines activités nécessitent aussi un accès à la profession (boucher...).*
- *Pour les petits magasins de terroir ou magasin à la ferme qui travaillent avec quelques producteurs, les grandes surfaces, qui exploitent l'effet de mode du « manger local », sont une rude concurrence.*
- **Qu'en est-il au niveau promotion ?**
- *La maison du tourisme « Vallée des saveurs » assure la promotion des produits locaux. Par ailleurs, tous les commerçants et producteurs sont repris dans le guide communal « Vivre à Somme-Leuze » et sur le site internet communal. Par contre, il n'est pas prévu de mettre de publicité dans le bulletin communal. Jusqu'ici le collège n'a pas souhaité faire de sponsoring mais la question peut lui être posée.*
- *Ce qui se fait dans d'autres commune (ex : ADL Tenneville-Bertogne-Sainte-Ode), c'est la diffusion de chèques-commerces, c'est-à-dire la création de chèques valables uniquement dans les commerces locaux. Ces chèques sont d'une valeur de 5 € et 15 €. Un prélèvement de 0,5 € par chèque de 15 € et de 0,2 € par chèque de 5 € permet au projet de s'autofinancer et de mettre sur pied des actions communes aux commerces partenaires. Ainsi, par exemple, la commune de Tenneville a décidé d'octroyer à ses citoyens des chèques-commerces comme prime de fréquentation du parc à containers. Depuis, sur base de ce modèle, les villes de Bastogne et Arlon ont récemment instauré un système similaire !*

5. Conclusion

Les prochains groupes de travail organisés en 2013 sont :

- **Lundi 25 novembre 2013** : Energie à 20h à la salle du Conseil
- **Lundi 2 décembre 2013** : Vie associative et culturelle à 20h à la salle du Conseil

D'autres thèmes seront traités en 2014 : Aménagement du territoire, Sécurité routière et mobilité douce, Tourisme et économie.

Un grand merci à tous pour votre participation !

La Présidente de la CLDR,

Valérie LECOMTE

La Fondation Rurale de Wallonie,

Florence LESUISSE & Alain JACQUET



Julie HAUTENAUVE (Responsable administrative) :
086/32.02.62 ou julie.hautenauve@sommeleuze.be
Valérie LECOMTE (1^{ère} Echevine et Présidente de la CLDR) :
0496/92.88.26 ou babouber@skynet.be

Florence LESUISSE et Alain JACQUET
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 Marloie
084/21.98.60 ou famenne@frw.be

